



Chaires internationales 2026-2027

ArTeC lance son programme de chaires internationales 2026-2027, pour l'invitation d'artistes ou de personnalités académiques étranger.es de large renommée et susceptibles de faire émerger un intérêt transdisciplinaire au sein de l'écosystème ArTeC.

L'invité.e recevra une rémunération totale de 5.000,00 € (cinq mille euros) pour un séjour d'un mois à Paris, afin de couvrir ses frais de voyage et de logement.

Peuvent porter une demande d'invitation les enseignant.es chercheur.ses et chercheur.ses titulaires des établissements partenaires d'ArTeC. L'équipe proposant l'invitation se chargera d'accueillir le ou la titulaire de la chaire et de l'intégrer à son programme d'activités.

Il sera demandé à l'invité.e, *a minima* :

- de donner **une grande conférence ouverte au public** ;
- d'intervenir dans un séminaire, atelier, workshop ou autre format **à destination des étudiant.es de l'EUR ArTeC** (master et/ou DIU) ;
- d'être à la disposition des chercheur.ses et (post-)doctorant.es une demi-journée par semaine ;
- de **participer aux événements ArTeC** organisés durant son séjour ;
- de transmettre un titre, un descriptif et un visuel libre de droits à l'équipe opérationnelle d'ArTeC pour communiquer en amont sur sa conférence ouverte au public ;
- de mentionner le soutien de l'EUR ArTeC sur tout support produit dans le cadre de la chaire (logo ArTeC et mention obligatoire : « L'EUR ArTeC est financée par une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence. ANR-17-EURE-0008 ») ;
- de tenir informée l'équipe d'ArTeC si, durant son séjour à Paris, il/elle participe à d'autres événements en-dehors du cadre de l'EUR ArTeC.

Documents à transmettre

Les propositions d'invitation, envoyées par l'invitant.e, devront comprendre :

- le nom, l'adresse de courriel, l'affiliation de la personne invitée ;
- un bref CV de la personne invitée ;
- la période envisagée pour sa venue et un programme d'activités détaillé ;
- un bref paragraphe rédigé par l'invitant.e, exprimant la manière dont les travaux de l'invité.e pourraient entrer en résonance avec les recherches (et éventuellement les formations) menées au sein d'ArTeC.

Les propositions et documents doivent nous être transmis sur [cette boîte de dépôt](#) au plus tard le lundi 12 janvier 2026 à midi (heure française). Aucun dossier retardataire ou incomplet ne sera considéré comme éligible.